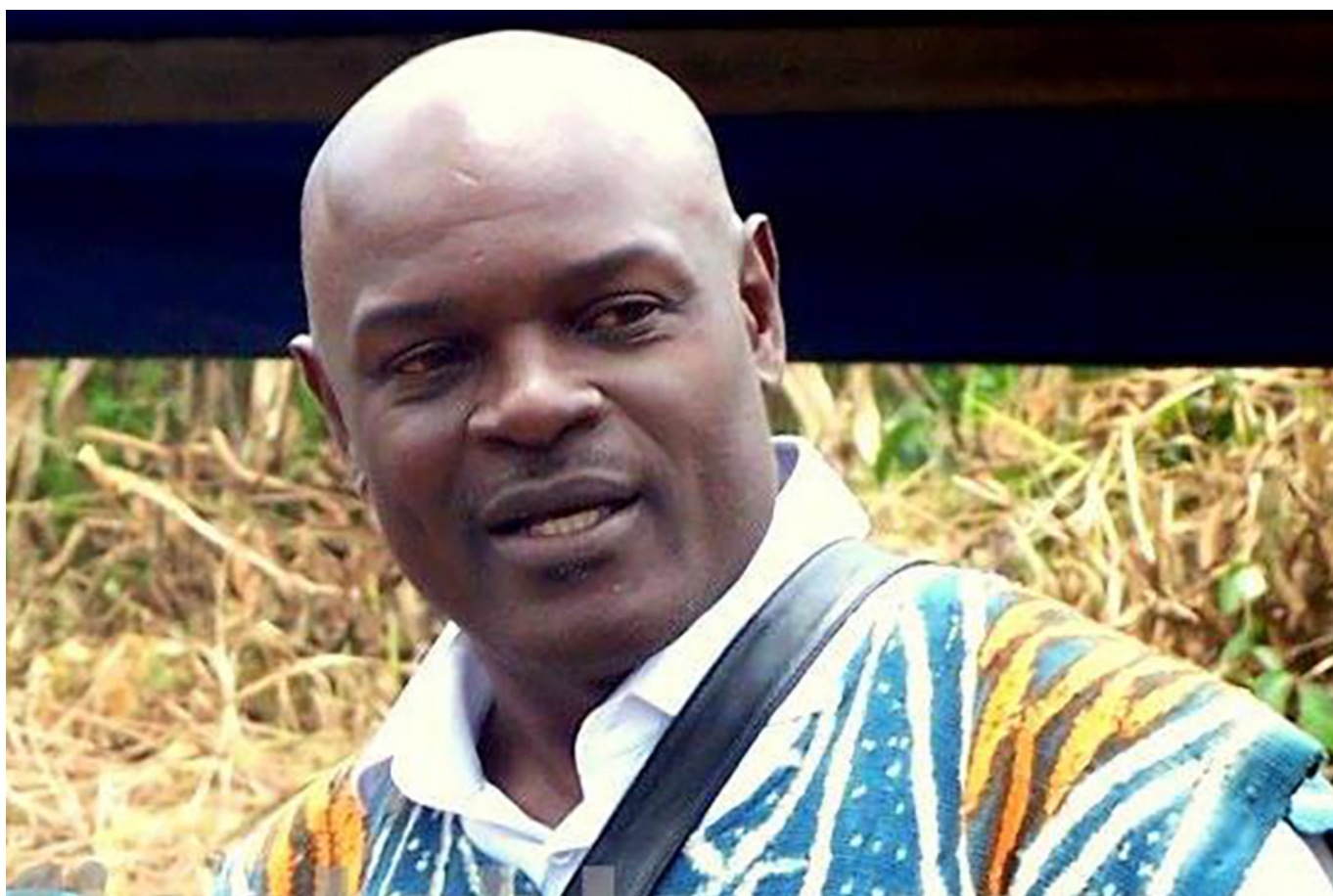




Certains Camerounais sont impayables. Vous dites que vous n'êtes pas d'accord avec ces procès qu'intentent Maurice Kamto contre Messanga Nyanmding; vous développez vos arguments, qui peuvent d'ailleurs être contestés et contestables.

On vous tombe dessus; vous traite de "sardinard" ou "d'anti-Kamto", sans se demander ce que vous pouvez lui envier.

Je revendique le fait d'être parmi les Camerounais qui connaissent le mieux le fonctionnement de la justice dans ce pays, pour y avoir passé un quart de siècle.

Je peux affirmer qu'on y dit très rarement le droit.

L'ancien ministre de la justice, le patron de Maurice Kamto, Vice Premier Ministre Amadou Ali était allé plus loin en indiquant que c'était le corps le plus corrompu du pays.

Je vais juste vous raconter trois histoires vécues au cours de ma carrière de journaliste:

1^{er}: Un conflit entre deux citoyens ordinaires

Deux camerounais se retrouvent dans le Sud du pays au tribunal, pour une affaire civile: le

premier va voir le président du tribunal pour le corrompre.

Le problème est que le second, connaissant la réputation du président dudit tribunal, vient lui aussi avec une somme plus conséquente.

Embarrassé, ce président n'arrive pas à prendre de décision. Chaque fois, il renvoi l'affaire à une date ultérieure.

Mis sous pression par ses "clients", il rend enfin sa décision. Chacun rentre chez lui. Le hic est qu'aucun des avocats n'arrive à expliquer à son client qui a réellement gagné ce procès.

Chacun de son côté, va voir le juge et lui demande (à l'époque, le juge n'est pas obligé de rédiger sa décision avant de la prendre) qui a finalement gagné le procès. Le juge répond "je crois que c'est toi, mais je n'ai pas le temps de vérifier".

Cela se passe de la même façon avec l'autre partie.

Finalement, les deux avocats décident de se rencontrer et sont stupéfaits de constater qu'ils sont tous les deux dans l'incapacité de comprendre cette décision du juge.

Plus tard, le juge est affecté, prend sa retraite et décède.

L'affaire n'a jamais, à ma connaissance, connue de suite.

2^{nde} : Une affaire civile devant un TGI

Si vous n'avez pas fait un peu de droit, faites vous expliquer.

Une affaire civile se déroule devant un TGI. Les avocats d'une des parties se rendent compte de l'impartialité manifeste du juge et décident de se retirer.

Ils se disent que de toutes les façons, c'est une affaire civile et que dans le pire des cas, ils pourront saisir les juges de la Cour d'Appel.

A la stupéfaction des avocats présents, des greffiers, du public...Le juge décide l'incarcération du client des avocats "déserteurs", avec un mandat d'arrêt à l'audience.

C'est un énorme scandale, d'autant plus que les forces de l'ordre ne sont pas généralement présentes pour une affaire civile.

On cherche rapidement des gendarmes et le pauvre se retrouve en prison. Il lui faut saisir d'autres juges, dépenser des sommes folles pour sortir de prison.

3^{ième} : Affaire Lazare Kaptué contre Benjamin Zebaze

Dans une des multiples affaires qui m'oppose à Lazare Kaptué, un des hommes forts du Rdpc à

l'Ouest, parti politique qui cause les dégâts que l'on sait, nous expliquons au juge qu'il ne peut pas, en l'état, juger cette affaire.

Nous sortons tous les textes juridiques pour nous justifier car, la citation directe produite par Kaptué est attaquée pour faux, devant un juge supérieur.

Le juge renvoi l'affaire. A notre grande surprise, lors de la prochaine audience, Lazare Kaptué remet la même plainte: exactement la même, sauf qu'il change des dates.

Nous expliquons au juge qu'il ne peut pas accepter cette autre plainte, car c'est la même; et que dans le pire des cas, il doit joindre les deux affaires qui portent sur les mêmes faits, les mêmes parties...

Le juge Dimba Samson nous rétorque que c'est le droit de "Bamengoum" dont nous parlons là.

Après un an de procès, il rend deux décisions tellement grossières, qu'elles resteront dans les annales judiciaires.

- Pour la première décision, il nous donne raison en reconnaissant qu'il ne peut pas juger, avant la décision du Tgi. Donc on attend cette décision pour que le procès continu.
- Deux secondes plus tard, dans la même affaire qu'il ne peut pas juger maintenant, il me condamne lourdement à des peines de prison et des sommes folles que je ne cite pas là de peur d'effrayer plus d'un, sachant que Lazare Kaptué demandait une centaine de millions.

En clair, il a jugé une affaire qu'il jugera plus tard.

Même si cela n'a rien à voir avec ce post, IL FAUT FERMER L'ENAM ET REPENSER TOUT UN NOUVEAU SYSTÈME DE FORMATION POUR NOS HAUTS FONCTIONNAIRES.

Si avec ces quelques exemples parmi des milliers, vous voulez toujours encourager des gens à aller au tribunal pour une parole malheureuse ou choquante, allez y.

S'il s'agit d'un crime de sang, d'une querelle foncière... Je peux encore comprendre.

Que des gens qui ne se scandalisent pas que Chantal Biya soit traitée de prostituée, qu'on la montre souriant (ce qui n'a rien de scandaleux) avec un jeune artiste qu'on présente comme son amant, encouragent à ce qu'on essaye d'avoir le scalp (pourtant son crâne est si déboisé) de Messanga Nynmding, un aveugle de surcroît, est très petit. Je le dis comme je le pense.

Mais ne venez pas nous emmerder après sur les réseaux sociaux avec votre habituelle symphonie victimaire, lorsque le tribunal ridiculisera votre champion, qui a mieux à faire.

Par exemple, écrire son programme sur la réforme de la justice qu'il souhaite. En étant extrêmement précis car sans une justice rassurante, aucun pays ne peut se développer.

© Benjamin Zebaze.
